

PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 28 JANVIER 2025

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- Le 05/02/2025
- Visées le 05/02/2025
- Publiées le 05/02/2025

N° délibération	Objet délibération
CS2025_01_01	Budget primitif 2025 du Pays des Cévennes
CS2025_01_02	Budget primitif 2025 du PLIE Cévenol
CS2025_01_03	Convention de participation « Prévoyance » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
CS2025_01_04	Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2025 » du PLIE Cévenol
CS2025_01_05	Adhésion à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 28 janvier 2025

Publicité concernant 05 délibérations

PUBLICITE N° 2025/01

Le Président
du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Christophe RIVENC

